

<https://rpvconseil.com/spip.php?article962>



Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 5,4 % au 1er janvier 2024

- Sur le web - Flux rss en copie -



Publication date: jeudi 12 octobre 2023

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 5,4 % au 1er janvier 2024

Le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 46 368 € au 1er janvier 2024. Le plafond mensuel s'établira donc à 3 864 €, soit une augmentation de 5,4 % par rapport au niveau de 2023.